

Les risques de la prise de médicaments lors de votre grossesse

PUBLIÉ LE 21/09/2020 - MIS À JOUR LE 16/08/2022

À retenir

D'une manière générale, l'utilisation des médicaments, y compris ceux vendus sans ordonnance, doit être évitée au cours de la grossesse.

Cependant, une affection aiguë ou chronique peut amener le professionnel de santé à considérer la nécessité d'un traitement médicamenteux chez une femme enceinte. Aussi, quand un traitement s'avère nécessaire, c'est au prescripteur d'en évaluer le rapport bénéfice/risque pour la mère et l'enfant à naître.

Avant de prendre un médicament demandez donc toujours conseil à votre médecin,votre sage-femme ou votre pharmacien.

Les risques pour l'enfant ne sont pas les mêmes selon le médicament et la période de la grossesse :

- **Les effets malformatifs** : ils se traduisent par la survenue de malformations chez l'embryon lors de son développement [anomalie du cœur, bec de lièvre, défaut de formation des membres, ...). Ces effets sont principalement liés aux expositions en début de grossesse (la période pendant laquelle le risque est maximal correspond au premier trimestre de la grossesse).
D'une façon générale et en dehors de toute prise de médicament, lors de chaque grossesse, une femme a un risque de 2 à 3% d'avoir un bébé atteint d'une malformation grave.

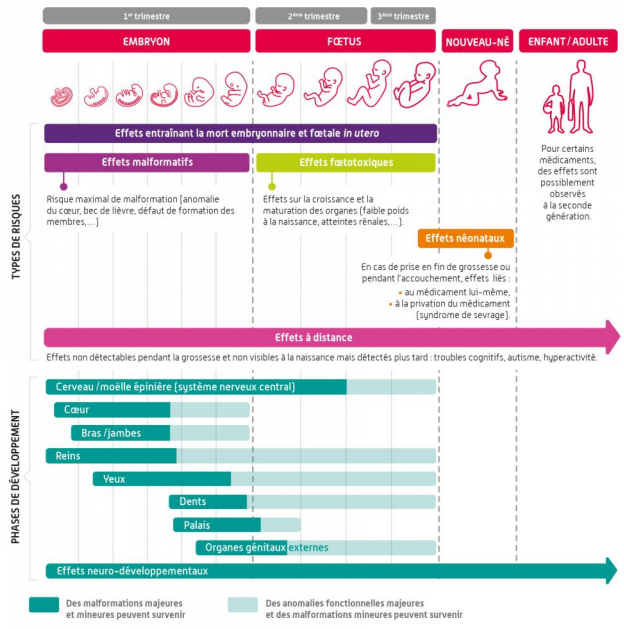
- **Les effets foetotoxiques** : ils se traduisent par un retentissement sur la croissance ou la maturation des organes (faible poids à la naissance, atteintes rénales...). La période pendant laquelle le risque est maximal débute au deuxième trimestre de la grossesse.

- **Les effets néonataux** : liés le plus souvent à des expositions survenues en fin de grossesse ou pendant l'accouchement. Ces effets sont liés soit au médicament lui-même ou à la privation du médicament (syndrome de sevrage).

- **Les effets à distance de la naissance** : ces effets sont diagnostiqués chez l'enfant à distance de la naissance (par exemple : troubles cognitifs, troubles du comportement, troubles survenant à la seconde génération...). Ce risque concerne toute la grossesse (quel que soit le trimestre).

Par ailleurs, pendant la grossesse les nombreux changements physiologiques peuvent entrainer des modifications de l'efficacité de certains médicaments. C'est la raison pour laquelle si vous souhaitez avoir un enfant ou êtes enceinte, il est indispensable de discuter avec votre médecin de tous les traitements en cours

Les risques pour l'enfant ne sont pas les mêmes selon le médicament et la période de la grossesse



Attention, certains médicaments qui peuvent être pris à un stade de la grossesse peuvent comporter des risques à un autre stade. C'est le cas de certains anti-inflammatoires comme l'ibuprofène ou l'aspirine qui peuvent être pris au début de la grossesse mais qui est formellement contre-indiqué à partir du 6ème mois.

Plusieurs sources d'information sont disponibles…

Des informations importantes sont présentes dans la notice présente dans la boîte des médicaments et accessibles depuis la base de données publique des médicaments, ainsi que et dans le résumé des caractéristiques des produits (RCP) destiné aux professionnels de santé. Elles sont issues des observations faites chez l'animal ou chez l'Homme. Des pictogrammes sont également présents sur les boîtes des médicaments concernés par un éventuel risque

…mais rien ne vaut l'avis d'un professionnel de santé.